

*Questions orales*

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration)):** Monsieur le Président, la norme d'admissibilité expire le 4 janvier 1989. Je remercie mon collègue de sa question et je peux donner l'assurance à la Chambre qu'entre le 1er septembre 1988 et le 4 janvier 1989 nous avons suffisamment de temps pour approuver un projet comme celui auquel on se réfère.

Je sais aussi, de par les objectifs poursuivis par ce projet de loi depuis 1976, qu'une collaboration a toujours été apportée par tous les parlementaires de la Chambre des communes et je suis convaincue que tous les parlementaires sauront faire vigilance et qu'à l'intérieur d'une semaine de processus nous aurons adopté cette modification et ce projet de loi.

\* \* \*

[Traduction]

**LES SUBSTANCES DANGEREUSES**

ON DEMANDE UNE LISTE EXHAUSTIVE DES ENTREPÔTS DE BPC

**Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, ma première question s'adresse au ministre de l'Environnement. L'incendie des BPC à Seattle nous rend encore plus sensibles aux dangers que représentent non seulement les BPC entreposés, mais aussi ceux qui sont toujours utilisés. Divers spécialistes estiment que le réseau des Grands Lacs au complet constitue un lieu d'entreposage des BPC.

Le ministre convient-il que pour mieux saisir le problème des BPC au Canada, il nous faudrait connaître non seulement la liste des entrepôts, mais aussi celle des endroits, du moins les principaux, où ces produits sont utilisés et, en ce qui concerne les principales voies fluviales, la liste des endroits à forte concentration de BPC? Pourrait-il nous fournir cet ensemble de listes afin que nous comprenions mieux l'ampleur du problème?

**L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, la députée n'ignore sans doute pas qu'en vertu d'une législation et d'une réglementation fédérales rigoureuses, l'usage des BPC est assujéti à des sanctions très sévères depuis quelques années et cela, je le répète, au niveau national.

J'entends soumettre à mes homologues provinciaux dès la semaine prochaine—sans doute mercredi, mais il reste à fixer certains détails—un plan du gouvernement fédéral qui s'inscrit dans une tentative à laquelle prendront part les deux niveaux de gouvernement, d'un bout à l'autre du Canada, dans le but d'en arriver graduellement à la suppression complète des BPC.

Dans ce contexte, je vais réfléchir à la recommandation de la députée concernant la liste des principaux endroits où les BPC sont encore utilisés. Cette liste serait fort longue et terriblement difficile à établir, mais je vais consulter et, dans la mesure du possible, demander à mes collaborateurs d'y voir.

ON DEMANDE DE COMMUNIQUER LES RENSEIGNEMENTS

**Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood):** J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Mon collègue,

le député de Thunder Bay—Atikokan, a réussi à obtenir au moins une liste partielle, une liste provinciale, du gouvernement de l'Ontario, et le reste d'entre nous attendons encore nos listes. Je me demande s'il ne pourrait pas accepter de fournir au moins l'information immédiatement disponible tandis qu'il rassemble d'autres renseignements. Ne pourrait-il pas nous donner un début d'information sur ce problème, et nous fournir ensuite le reste quand cela lui sera possible?

**L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement):** A propos de cette question, monsieur le Président, je présume que la liste dont on parle est celle des BPC en usage. Est-ce exact?

**Mme McDonald:** En entrepôt.

**M. McMillan:** Je serai très franc avec la députée. J'ai cru, comme mon collègue, le ministre du Travail, que nous serions en mesure de fournir dès aujourd'hui ou hier la liste des installations d'entreposage des BPC dans tout le pays. Cela n'a pas été possible. J'ai jugé préférable de m'assurer que la liste soit exacte et complète plutôt que de la publier à tout prix de façon prématurée.

Je sais que la députée serait la première à critiquer le gouvernement si je publiais une liste qui était mauvaise ou incomplète ou dans laquelle le public n'aurait aucune confiance. J'en donne cependant ma parole à la députée, la liste est en cours de préparation et elle sera aussi complète que possible quand on la publiera, et ce dès la semaine prochaine j'espère.

**M. le Président:** J'invite les députés à la patience. Je vais autoriser la députée de Trinity à poser une seule question. Je reviendrai ensuite au Nouveau parti démocratique dont un des députés a une question à l'intention du ministre des Affaires des anciens combattants, et il me paraît approprié qu'il la pose aujourd'hui. La parole est à la députée de Trinity.

\* \* \*

**LES BANQUES**

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LES INDEMNITÉS DE DÉPART DUES À DES EX-EMPLOYÉS

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances) et concerne la justice. Il y a trois ans, en septembre 1985, le gouvernement a pris une décision sans précédent en remboursant les déposants de la Banque commerciale du Canada, dont un grand nombre étaient de riches étrangers. Mais aujourd'hui, trois ans plus tard, plus de 200 employés canadiens de cette banque n'ont pas encore touché d'indemnités de départ.

Le ministre va-t-il expliquer cela et aussi pourquoi ces 200 employés canadiens, qui, bien malgré eux, se sont trouvés dans cette situation et avaient droit à des indemnités de départ, n'ont reçu aucune aide du ministère du Travail, qui a depuis deux ans un avis juridique, et ont dû engager des poursuites à titre privé?